Règlements de comptes : coûts de la santé : le temps des anathèmes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 667

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024747

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RÈGLEMENTS DE COMPTES

Coûts de la santé: le temps des anathèmes

Santé: les fronts se durcissent et les coutures du système helvétique craquent. Aujourd'hui, ce sont les relations entre les caisses-maladie et les médecins (en Suisse romande, dans quatre cantons sur six, les conventions tarifaires entre médecins et caisses n'ont pas encore été adoptées, faute d'accord satisfaisant) qui sont le symptôme le plus visible du malaise profond engendré par une explosion des coûts, aux conséquences prévisibles (combien de fois, sous la conduite de Pierre Gilliand, les avons-nous abordées dans ces colonnes?) mais trop longtemps ignorées. Le plus inquiétant, dans l'évolution actuelle, c'est que les conflits ne débouchent pas encore sur une révision fondamentale des objectifs, et par exemple sur la détermination des économies véritables et indispensables avec le calendrier de mise en œuvre qui s'impose: à travers les affrontements et la définition bruyante des responsabilités prévaut encore la défense d'intérêts corporatistes qui a mené à la situation actuelle.

C'est au point qu'il faut craindre que les grands déballages, les mises en accusation, les désignations de boucs émissaires ne rendent plus difficile encore la transmission d'un constat clair à la grande masse des assurés et des consommateurs de la médecine de qui dépend en définitive, il ne faut pas le cacher, la réussite de toutes les initiatives qui pourraient être finalement prises.

Et pourtant, certains chiffres parlent d'eux-mêmes. Voyez par exemple le bilan mis à jour au début 1983 par le Concordat des caisses-maladie suisses au chapitre des frais hospitaliers, dont on sait de quel poids ils pèsent sur les dépenses de santé.

Pour l'ensemble de la Suisse, ce ne sont pas moins de seize cantons qui seront confrontés en 1983 à des hausses tarifaires dans les hôpitaux (AI, AR, BE, BS, GE, GL, LU, NE, NW, SG, SH, SO, SZ, TG, VD, ZG), dans sept cantons les taxes resteront les mêmes qu'en 1982 (AG, BL, GR, JU, OW, UR, ZH) et dans trois cantons il n'y avait pas de chiffres disponibles (FR, TI, VS).

Et puisque nous y sommes, allons-y de quelques détails! Dans le tableau ci-dessous, les taxes mentionnées sont celles des forfaits complets valables dès le 1er janvier 1983 pour les habitants du canton considéré, en division commune. L'évolution 1980-1983 se passe de commentaires. Les cantons romands (pas de donnée pour cette année pour Fribourg et le Valais):

Canton	Hôpital	1980	1981	1982	1983
FR	Fribourg	150.—	150.—	165.—	—.—
GE	Hôpital cantonal	90.—	95.—	100.—	125.—
	Hôpital de gériatrie	80.—	85.—	90.—	115.—
	Clinique psychiatrique	90.—	95.—	100.—	115.—
JU	Delémont, Porrentruy	131.—	150.— 1.7	173/175	173/175
	Saignelégier	74.—	85.— 1.7	107.—	107.—
NE	Hôpitaux généraux	117.— (1.11)	126.— (1.11)	136.— (1.11)	153.—
	Cliniques psychiatriques	57.—	57.—	67.— (1.11)	72.—
VD	Hôpitaux généraux	174.—	188.—	206.—	233.—
	Cliniques psychiatriques	103.—	111.—	122.—	138.—
VS	Brigue	183.—	183.—	210.—	—.—
	Martigny	155.—	181.—	199.—	—.—
	Monthey	155.—	170.—	200.—	—.—
	Sierre	175.—	210.—	235.—	—.—
	Sion (Hôpital régional)	212.—	217.—	235.—	—.—
	Sion (clinique)	172.—	172.—	192.—	—.—
	Viège	130.—	150.—	177.—	—.—
	Clinique psych. Monthey	77.—	80.—	94.—	—.—

DOMAINE PUBLIC

A votre disposition...

A l'appui des textes publiés, nous nous efforçons de donner systématiquement les références précises de nos sources, par honnêteté d'abord mais aussi pour aider ceux de nos lecteurs qui voudraient compléter leur information. De la même façon, et pour les mêmes raisons, nous nous reportons souvent à des numéros passés de «Domaine Public» où le sujet en question avait déjà été abordé: si l'un de ces numéros-là vous manquait, n'hésitez pas à nous le demander; nous puiserons dans nos «stocks» pour vous donner satisfaction, ou au moins nous vous ferions tenir une photocopie de l'article recherché.

PS. DP 666, «Encyclopédie vaudoise, Les âges de la vie»: à la place de ce curieux rapport «Schuchler» sur le logement au début de ce siècle, il fallait lire, bien sûr, rapport Schnetzler! Toutes nos excuses.